



CHARTRE D'ACCUEIL DES ANIMAUX EN LOCATION SAISONNIERE

« Bienvenue à nos amis les animaux ! »



Le propriétaire de l'hébergement que vous avez loué, accepte d'accueillir votre animal de compagnie lors de votre séjour. Bienvenue à lui ! Voici quelques règles de vie que nous vous invitons à respecter, afin que tout se passe pour le mieux pour vous, votre animal et pour les locataires suivants :

Tout seul au gîte, je suis triste.

Je reste sous la surveillance de mes maîtres !!!



1- Votre animal a besoin de compagnie dans cet univers tout nouveau. Afin de limiter son angoisse et d'éventuelles réactions imprévisibles, il ne restera jamais seul sur le site, dans le jardin ou dans l'hébergement et devra toujours être sous votre surveillance. Il profitera de ses vacances en votre compagnie, et vous préviendrez ainsi tout accident, dégradation et gêne du voisinage.

L'accès aux chambres m'est interdit !



Ouaf ! Ouaf ! Je suis bien sur ma couverture ou dans mon panier !!!



Mon maître a même pensé à emmener mon écuelle !

2- Votre animal ne pénétrera pas dans les chambres.

Il aura suffisamment d'autres espaces pour vivre et dormir.

L'hébergement est certes accueillant, comme à la maison, mais bien sûr ce n'est pas sa maison et les règles n'y sont pas toujours les mêmes.

En s'assurant que votre compagnon ne rentre pas dans les chambres, vous prévenez ainsi toute mauvaise surprise aux hôtes suivants (poils oubliés, tâches sur revêtements et tissus, griffures, casse ...).

Même involontairement, nos amis les animaux risquent de laisser des traces de leur passage, traces qui demanderaient des soins supplémentaires parfois difficiles à assumer entre votre départ et l'arrivée des locataires suivants. C'est dans cet esprit que nous demandons à votre animal de ne pas monter sur les lits, canapés, fauteuils ni aucun autre élément du mobilier.

3- Votre animal ne devra pas créer de nuisances sonores. Si c'est le cas, pour la tranquillité de votre voisinage, vous veillerez à prendre vos précautions.



Ouaf ! Ouaf ! Je suis propre ! Mes déjections sont jetées à la poubelle



4- Votre animal vit sa petite vie et heureusement. Lui aussi est en vacances ! Merci de ne pas le laisser faire ses besoins n'importe où et de penser à faire disparaître ses déjections qu'il a pu laisser autour du gîte (terrain, pelouse, terrasse, massifs...).



Ouaf ! Ouaf ! Ouaf ! Je dois éviter de créer des nuisances sonores ! ! ! !



5- Enfin, comme à la maison, vous porterez une attention toute particulière au ménage et vous vérifierez à la fin de votre séjour que toutes les surfaces sont bien débarrassées des poils et de toutes traces qu'auraient pu laisser votre animal. Mais vous en avez l'habitude ! N'hésitez donc pas si nécessaire à demander un aspirateur au propriétaire. Sachez également qu'il existe, dans certaines structures, la possibilité de prendre et de régler un forfait ménage de fin de séjour. Renseignez-vous !



Si vous avez un souci au cours de votre séjour, n'hésitez pas à en faire part au propriétaire

En établissant cette chartre d'accueil des animaux, nos propriétaires Gîtes de France® souhaitent pouvoir accueillir notre clientèle - amie des animaux - en toute confiance.

Bon séjour à vous et à votre animal de compagnie !

